



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 68718

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir de la production sucrière française. La Commission européenne étudie actuellement un vaste programme de réforme de l'organisation commune du marché du sucre. Cette réforme vise à diminuer le prix du sucre blanc de 39 % sur deux ans à partir de 2006 et la mise en oeuvre d'un plan d'encouragement à la fermeture des fabriques. Cette orientation suscite de vives inquiétudes parmi les agriculteurs de Champagne-Ardenne dont la production betteravière alimente de nombreux sites de production et constitue un vivier important d'emplois. En conséquence, il lui demande de préciser la position du Gouvernement face au plan de réforme préparé par la Commission européenne concernant le marché du sucre.

Texte de la réponse

La difficulté croissante à résorber les excédents européens de sucre a conduit la Commission européenne à proposer, le 22 juin dernier, une réforme de l'organisation commune du marché du sucre. La négociation d'un nouveau régime, qui entrera en vigueur le 1er juillet 2006, est dans sa phase opérationnelle. La proposition de la Commission européenne prévoit une réduction volontaire des capacités de production et vise à restaurer la compétitivité de la filière européenne du sucre qui s'est érodée au fil du temps. Mme Fischer Boel, commissaire européen à l'agriculture, estime que son architecture générale est adaptée aux évolutions que va connaître le marché du sucre. Cependant, des améliorations sur les mesures concrètes s'imposent, notamment pour les départements d'outre-mer, ainsi que sur le volet externe (importations et exportations), pour emporter l'adhésion de la France. Le Gouvernement, attentif aux enjeux essentiels de la filière sucrière, sera très vigilant pour défendre les intérêts de tous les planteurs et opérateurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68718

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6347

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9702